

La Vierge Marie, patronne de toute la France auprès de Dieu

Article rédigé par *jesuschristenfrance.fr*, le 15 août 2019

Source [jesuschristenfrance.fr]

La fête de l'Assomption n'est pas seulement une fête religieuse. Du père Michel Viot :

"La fête de l'Assomption, si l'on y réfléchit bien, n'est pas seulement une fête religieuse, c'est aussi, du moins pour les français une fête nationale. Le 10 février 1638, le roi Louis XIII plaçait son royaume sous la protection de la Vierge Marie, offrant à la Mère de Dieu sa couronne et son sceptre, en remerciement pour la grossesse de son épouse, attendue depuis 23 ans. La Vierge avait révélé à frère Fiacre, le 27 octobre 1637, qu'un fils serait accordé à la reine si elle accomplissait trois neuvaines. Celles-ci furent achevées le 5 décembre suivant. Et le 5 septembre 1738 naissait le futur Louis XIV, appelé aussi Dieudonné. Louis XIII avait donc prononcé son vœu dès les premiers signes de grossesse de la reine ; l'ordre d'organiser des processions le 15 août dans tout le royaume date de cette époque, alors que le dogme de l'Assomption n'était pas encore proclamé (il faudra attendre 1950). Cette piété populaire fut extrêmement forte, au point que plusieurs siècles plus tard, malgré la tourmente révolutionnaire, elle subsistait. Ainsi l'empereur Napoléon 1er décida-t'il en 1806 qu'on fêterait la Saint Napoléon le 15 août qui demeura fête nationale jusqu'en 1815. Elle le redevint en 1852 avec le second empire jusqu'en 1870.

La troisième république supprima bien évidemment cette fête impériale ôtant au 15 août, du moins officiellement, son caractère de festivité nationale, mais attendit 1880 pour la remplacer par le 14 juillet ! Seulement, pour obtenir un consensus sur cette date, on laissa planer une ambiguïté sur l'année. En effet 1789 répugnait à beaucoup, y compris aux républicains conservateurs, car à cette époque, les hommes politiques avaient encore quelques connaissances historiques, aussi, Henri Martin fit il voter le Sénat pour le 14 juillet 1790, fête de la Fédération, union de tous les français autour de leur roi, marquée par la célébration d'une messe, certes un peu étrange, mais journée au cours de laquelle le sang français ne coula pas. Cela dit, l'ombre de la prise de la Bastille demeurait. Et il semble bien qu'elle se soit de plus en plus épaissie au cours du temps. C'est pourquoi, tenant compte des réalités historiques, et en particulier des événements de 1880 et de 1905, je propose qu'on rappelle bien que notre fête nationale ne célèbre pas l'horrible prise de la Bastille, triomphe combiné de la canaille et des comploteurs stipendiés par le duc d'Orléans, comme Camille Desmoulin et Choderlos de Laclos, mais la pacifique fête de la Fédération et que les catholiques de France se mobilisent avec ce qui leur reste encore de forces pour célébrer d'une manière plus grandiose qu'ils ne le font actuellement la Solennité de l'Assomption.

Car l'abrogation du 15 août comme fête nationale, pour des raisons politiques, ne doit pas faire oublier l'importante décision du Pape Pie XI du 2 mars 1922, année de son élection. Dans sa lettre « Galliam Ecclesiae filiam. » il écrivait : Nous déclarons et confirmons que la Vierge Marie Mère de Dieu, sous le titre de son Assomption dans le ciel, a été régulièrement choisie comme principale patronne de toute la France auprès de Dieu... ». Le Pape confirmait donc à sa manière la décision de deux chefs d'Etat français,

d'époques et de caractères oh combien différents, mais tous deux sacrés, Louis XIII et Napoléon 1er, de donner à la Vierge Marie l'honneur suprême, après Dieu, dans le pays de France. Le Magistère de Pierre tirait en fait les conclusions des signes indéniables de l'amour de Marie pour notre pays. [...]

Père Michel Viot

Retrouvez d'autres informations sur le sujet [en cliquant ici](#)

15/08/2019 06:00